



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/2000/147  
25 février 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 24 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE  
L'UGANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et en référence à ma lettre datée du 3 février 2000 (S/2000/89), j'ai l'honneur de vous transmettre une déclaration faite par le Gouvernement ougandais (voir annexe) en réponse aux allégations non étayées que ne cesse de faire la République démocratique du Congo (S/2000/122, du 16 février 2000) concernant la situation humanitaire et les prétendus massacres dans la province orientale de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement ougandais rejette totalement ces allégations non étayées et sans fondement, dont les auteurs ne tiennent aucun compte de l'histoire de la région. Le Gouvernement ougandais invite de nouveau les autorités de la République démocratique du Congo à s'engager en faveur du processus de paix et des efforts entrepris actuellement par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'Ouganda  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) SEMAKULA KIWANUKA

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement ougandais

C'est un fait historique que la région des Grands Lacs souffre depuis des décennies de conflits ethniques. Ces conflits prennent le plus souvent la forme d'affrontements interethniques, comme ce fut le cas au Rwanda, au Burundi, dans le sud du Soudan et en République démocratique du Congo. On a remarqué qu'il existe un lien direct entre la fréquence et l'intensité de ces conflits et la durée de la période au cours de laquelle les populations ont été soumises à la dictature, à l'injustice, aux violations des droits de l'homme et aux autres formes de mauvaise gouvernance. Cette situation est d'autant plus regrettable que, dans certains cas, ces affrontements se sont produits à l'instigation ou avec la complicité manifeste de mauvais dirigeants.

En effet, les affrontements sanglants actuels entre les groupes ethniques lendu et hema dans le district de Blukwa, au nord-est du Congo, procèdent d'un schéma habituel découlant d'incitations à la haine ethnique suscitées par le Gouvernement, avec comme fer de lance le Président Kabila lui-même qui, en 1998, est passé sur les antennes de la télévision et de la radio nationales pour pousser certains groupes ethniques contre d'autres avec lesquels ils cohabitent depuis des siècles. Il en est résulté, de temps à autre, des affrontements armés entre groupes qu'ont favorisé les vieilles tensions nées du passé colonial, de la stagnation économique, de la pression démographique et de la faiblesse des structures de l'État chargées normalement d'assurer l'ordre public.

L'animosité entre les Lendu et les Hema remonte à l'ère coloniale, période au cours de laquelle les ressources de la région étaient inégalement réparties en application de la politique qui consistait à diviser pour régner. Ces mauvaises politiques ont ainsi permis à la minorité hema d'avoir plus de concessions foncières et un plus grand accès à l'éducation et aux emplois publics que la majorité lendu. Cette situation aurait évidemment pu être corrigée après l'indépendance par un gouvernement progressiste et responsable soucieux d'y trouver des solutions. Au contraire, 30 années de mauvaise gestion ont perpétué des mauvaises politiques administratives et économiques et n'ont fait qu'aggraver la situation.

Selon les informations qui sont parvenues aux services de sécurité ougandais, des affrontements armés ont commencé dans les régions de Nyangarai, Katoto, Kunda, Fataki, Djungu et Nyoka, entre autres, en juin 1999. Plus récemment, entre le 6 et le 9 janvier de cette année, de violents affrontements ont eu lieu dans sept localités, causant la mort de 1 000 à 2 000 personnes. La violence s'est également accompagnée d'un pillage généralisé et de la destruction de biens. Les principales armes utilisées étaient des machettes et des lances, mais aussi des arcs et des flèches. La raison principale du conflit semble être des litiges fonciers.

Un fait est évident : les affrontements n'ont rien à voir avec la présence dans la région des Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF). Les principales armes utilisées par les différentes tribus étaient des arcs, des flèches, des lances et des machettes, alors que les forces UPDF sont dotées

/...

d'armes modernes dont elles se servent pour combattre les rebelles ougandais formés et armés par le Soudan, qui cherchent à tirer parti de l'absence de représentants des pouvoirs publics dans l'est du Congo pour lancer des attaques contre l'Ouganda. Les deux conflits sont distincts, bien qu'ils touchent la même zone géographique. Les massacres interethniques sont perpétrés par des communautés congolaises qui ne participent pas aux activités renégates des rebelles ougandais et de leurs alliés interahamwe, comme peuvent en témoigner les organisations non gouvernementales et les journalistes en activité dans la région. L'assertion faite par le Gouvernement de la République démocratique du Congo selon laquelle les massacres sont la conséquence de la présence de troupes de l'UPDF sur le territoire congolais est donc loin de la réalité.

Cela dit, le Gouvernement ougandais s'est efforcé de faire baisser les tensions et de contribuer ainsi à mettre fin au conflit. Le 30 octobre 1999, nous avons créé, en collaboration avec les autorités provinciales, une commission chargée de mettre fin aux combats, d'oeuvrer au rétablissement de l'ordre public et de tenir des discussions avec les dirigeants des groupes en conflit en vue de trouver des moyens pour corriger les disparités en matière de répartition des terres dans la région. Le Gouvernement ougandais reconnaît pleinement que ce conflit est un problème interne que seul le peuple congolais lui-même peut résoudre. Néanmoins, des efforts sont faits pour accroître le nombre de soldats de l'UPDF déployés aux alentours des zones de conflit afin d'aider les autorités provinciales à assurer l'ordre public dans la région. Une assistance est également fournie au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) en matière de formation de la police civile et de renforcement du système judiciaire.

Le Gouvernement ougandais tient à préciser :

Qu'il n'a jamais été associé à des violations des droits de l'homme sur le territoire de la République démocratique du Congo. Aucune des sources citées par le Gouvernement de la République démocratique du Congo en ce qui concerne les massacres perpétrés dans le district de Blukwa ne l'a laissé entendre;

Qu'il est favorable à la réalisation d'enquêtes impartiales sur les causes de ces massacres;

Qu'il est disposé à coopérer avec la Commission militaire mixte et l'ONU pour assurer la sécurité et pour apporter des secours humanitaires aux communautés touchées;

Que la solution à long terme aux massacres ethniques périodiquement perpétrés en République démocratique du Congo ne peut être trouvée que dans le cadre du dialogue national intercongolais, tel que prévu dans l'Accord de Lusaka;

Enfin, le Gouvernement ougandais souscrit aux efforts entrepris actuellement par le Conseil de sécurité pour appuyer la Commission militaire mixte et le dialogue national intercongolais en vue de désamorcer le conflit à plus large échelle que connaît le Congo et dont le conflit entre les Lendu et les Hema n'est qu'un aspect.

-----